

URBAIN DES BOIS: DU NEUF DANS LA CONSTRUCTION

Cet article provient de La Tribune et est disponible ici : https://www.latribune.fr/supplement/la-tribune-now/urbain-des-bois-du-neuf-dans-la-construction-957181.html

Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français. Face à ces chiffres alarmants, le groupe Icade crée en 2021 Urbain des bois, une filiale spécialisée dans la construction bois et matériaux biosourcés, et investit dans la recherche et le développement de nouvelles techniques capables de diminuer l'empreinte carbone issue du domaine de la construction.

Matériau de construction renouvelable, biosourcé, stockant du carbone mais aussi reconnu pour ses vertus d'isolant thermique, le bois s'est imposé dans le domaine de la construction comme une solution incontournable dans un contexte de politique bas carbone. Ainsi, selon une étude publiée en 2019 à l'initiative du Comité stratégique de la filière bois, la consommation de bois dans la construction et la rénovation de bâtiments pourrait afficher en 2035 un bond de 32% par rapport à 2015. Parmi les opérateurs immobiliers engagés dans ce marché en devenir, le groupe Icade se démarque avec la création en 2021 d'Urbain des bois, une filiale entièrement dédiée à la construction bas carbone, notamment grâce à l'utilisation systématique du bois et des matériaux biosourcés.

Pionnier de l'immobilier durable depuis 15 ans (première foncière en France à obtenir la certification HQE Construction pour un bâtiment tertiaire privé en 2005 et, en 2017, le label E+C- pour un bâtiment de bureaux), le groupe s'est donné avec cette structure un nouveau cap pour accélérer sa transition écologique. Et depuis deux ans, les projets se multiplient en France.

Réduire l'empreinte carbone de la construction

En 2022, Urbain des bois a été choisi par La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) et la Ville de Pessac pour développer un nouveau programme de 64 logements notamment réalisés en bois et en briques de terre crue. Toujours en 2022, la filiale d'Icade (avec Icade Promotion Pays de Savoie) est retenu par la SPL Terrinnov pour réaliser sur près de 7 200 m2 aux portes de l'aéroport international de Genève, dans la ZAC de Ferney-Genève Innovation, 144 logements dont une résidence pour les jeunes actifs, l'ensemble composé d'environ 75% de bois (ossature, façades, menuiseries, planchers, isolant...). « L'opération est particulièrement intéressante car nous mettons en oeuvre un ensemble d'innovations techniques comme le raccord au réseau de géothermie » se félicite Anne Fraisse, directrice générale d'Urbain des bois.

Lauréate du Programme d'investissements d'avenir (PIA) mis en place par l'État dans le cadre du Plan France Relance et financée par l'ADEME à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros pour développer la fabrication d'un plancher bois béton bas carbone, Urbain des bois est également partenaire de l'École du bois de Nantes dans l'objectif d'innover techniquement pour favoriser la construction en matériaux biosourcés. « Il est primordial pour nous de donner des preuves techniques aux engagements que nous portons » souligne Anne Fraisse.

Un constructeur engagé

Engagée depuis plus de dix ans au niveau national pour accompagner la prise en compte de la dimension environnementale dans les opérations urbaines, Anne Fraisse a représenté les aménageurs au Conseil National de la Transition Energétique, est aussi un membre actif du Club Ville Aménagement et fait partie depuis sa création du comité de direction du Réseau National des Aménageurs.

En avril 2022, elle a été nommée par le ministre de la Transition Ecologique pour piloter la feuille de route nationale sur la décarbonation de la filière de l'aménagement et de la ville, avec l'appui de la DGALN, dont les conclusions viennent d'être remises au Ministre de la Transition Écologique. En résumé, toutes les filières doivent accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tous les acteurs sont concernés, et tous doivent participer pour atteindre la neutralité carbone en 2050. « *J'ai été agréablement surprise car tous les acteurs se sont mobilisés autour de propositions concrètes qui permettent aujourd'hui de s'engager pour réduire ces émissions* » se réjouit Anne Fraisse. Déjà mises en œuvre par Urbain des Bois dans l'aménagement et la promotion, ces mesures devront être déclinées dans le cadre de textes législatifs en 2023 et 2024.

URBAIN DES BOIS

Une filiale d'Icade Promotion au service de l'habitat responsable.